

PROCES-VERBALN° : 033/CPMP/ETER/2023

L'An Deux Mille Vingt Trois et le Mercredi 13 Décembre, la Commission de passation des marchés publics de l'ETER, s'est réunie sous la présidence de Ahmed Negib NEGIB dans les locaux de l'ETER.

L'ordre du jour comporte le point suivant :

1. Examen du rapport d'évaluation de la sous-commission d'Appel d'offre pour la fourniture de graviers concassés.

Suite à l'examen de ce rapport, la CPMP/ETER a constaté que les 03 entreprises qui ont soumissionnés n'ont pas les exigences en matière de qualification requises.

Décision :

Après examen, la Commission déclare l'Appel d'offre infructueux pour motif que les 03 soumissionnaires n'ont pas les exigences en matière de qualification demandées dans le dossier d'appel d'offre, sous réserve de l'avis de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics (CNCMP).

Fait à Nouakchott, le 13 Décembre 2023

Etaient présents :

Nom et Prénom

Statut

Ahmed Negib NEGIB

Président par intérim

KEBE Nadhirou

Membre

MOHAMED SAID DIAH

Membre

Faty TOURE

Membre

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

Honneur - Fraternité - Justice

**Ministère de l'Équipement et Transport**

**Etablissement des Travaux d'Entretien Routier  
(ETER)**

**Commission de Passation des Marchés Publics**

**AVIS DECLARANT UN APPEL D'OFFRE INFRACTUEUX**

**Appel d'offres national n° : 016/ CPMP/ETER/2023**

**Financement :** ETER

**Intitulé du marché :** Fourniture de Graviers Concassés

- 1. Référence de Publication :** 02/11/2023 sur le site ARMP
- 2. Date limite de dépôt des offres :** 23/11/2023 à 12h : 00
- 3. Nombre d'offres reçues :** 03

La Commission déclare l'appel d'offre infructueux et sous réserve de l'avis de la commission nationale de contrôle des marchés publics.

La publication du présent avis ouvre le délai de 5 jours ouvrables pour exercer le droit de recours devant la commission de règlement des différends de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics

**Nouakchott le : 13/12/2023**

**Le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics ETER par  
intérim**

